Gouvernement du Canada | Government of Canada

Comité Consultatif des Télécommunications

1987

Rapport Annuel de la Direction

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
112385

QUEEN TK 5101 .C3 1980/81
Canada. Telecommunications A
Annual report (Canada. Telec

DATE DUE
DATE DE RETOUR

CARR MCLEAN

38-296

COMITÉ CONSULTATIF DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

RAPPORT ANNUEL

DE LA DIRECTION

COMITÉ CONSULTATIF DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le 25 mars 1981

Monsieur K.T. Hepburn
Sous-ministre adjoint
Gestion du spectre et
télécommunications gouvernementales
300, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8

Monsieur,

Nous sommes heureux de vous remettre le rapport ci-joint sur les activités du Comité consultatif des télécommunications. Premier rapport annuel de la direction, il fait état des réalisations du Comité depuis ses débuts en 1977 jusqu'à ce jour.

Ces quatre premières années d'existence ont permis de grouper les divers responsables des télécommunications des ministères fédéraux en un organisme unique ayant un objectif et un engagement communs. Le Comité en tant que tel s'est attaqué à un certain nombre de questions importantes et a fait des progrès remarquables.

En même temps, l'évolution des techniques d'information laisse présager une renaissance, c'est-à-dire la fusion des technologies de l'heure en une entité unique. La télécommunication, important facteur de cette convergence, est considérée comme l'élément de liaison de la structure qui est en train de prendre forme. Conscient de l'influence qu'il est susceptible d'exercer sur l'élaboration, la modification, la mise en oeuvre et la révision des politiques administratives et l'essor de l'ensemble des télécommunications du gouvernement fédéral, le Comité anticipe le plaisir de relever ce nouveau défi des plus passionnants.

À la lumière de ce qui précède, vous pourrez juger s'il convient de diffuser le présent rapport aux hauts fonctionnaires de votre ministère.

Le président,
Gilles Girard

Le secrétaire,
Gilles P.A. Rouleau

INTRODUCTION

Il y a cinq ans, alors que le monde des télécommunications s'habituait à la nouvelle technique de la commutation numérique et anticipait les prodiges des fibres optiques, le Conseil du Trésor a jugé nécessaire de fournir une certaine orientation au milieu fédéral des télécommunications. C'est pour répondre à ce besoin qu'il a publié le Guide d'administration des télécommunications.

Dans le contexte des directives en matière de planification dont il voulait assurer la mise en oeuvre, le Conseil a ordonné l'établissement d'un Comité consultatif des télécommunications (CCT), chargé de donner "aide et conseils au MDC sur la planification et la coordination à long terme de l'utilisation des télécommunications à l'échelle du gouvernement". Le mandat de ce Comité, exposé dans le Guide, figure à l'annexe A.

Formé de quinze hauts fonctionnaires, le Comité s'est réuni pour la première fois le 22 mars 1977, sous la présidence du major-général L. Wylie (MDN). Les ministères suivants y étaient représentés:

Conseil du Trésor
Communications Canada
Défense nationale
Affaires extérieures
Transports Canada
Environnement Canada
Revenu Canada - Impôt
Revenu Canada - Douanes et accise
Gendarmerie Royale du Canada
Affaires Indiennes et du Nord
Énergie, Mines et Ressources
Approvisionnements et Services Canada
Main d'oeuvre et Immigration*
Travaux publics
Conseil national de recherches

* (Maintenant Emploi et Immigration)

L'une des premières tâches du Comité a été d'élaborer des règles de procédure, qui ont été modifiées à deux reprises par la suite. (Les règles de procédure applicables au Comité consultatif des télécommunications figurent à l'annexe B).

En vertu de ces règles, le président est nommé pour un an, jusqu'au 31 mars. Cependant, au cours de la première année d'existence du Comité, le général Wylie a dû quitter Ottawa de façon inattendue et le colonel G. Gauthier (MDN) a terminé son mandat. Outre le titulaire actuel, le surintendant en chef L.E. Young (GRC) a assumé la présidence en 1978-1979 et monsieur W.K. Wardroper (AE), en 1979-1980.

Le 18 janvier 1978, monsieur G. Rouleau (MDC) a remplacé monsieur H. Palmer (MDC) au poste de secrétaire du Comité.

Exception faite de Revenu Canada - Impôt qui s'est retiré du Comité en 1979, les ministères qui en faisaient partie à l'origine continuent d'y être représentés, et un autre délégué du MDC s'est joint au Comité en 1978 pour représenter le secteur des Politiques du Ministère. Comme à l'origine, le MDC continue d'être représenté par l'AGENCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES.

RÉALISATIONS

Au cours des quatre dernières années, le projet conçu par le Conseil du Trésor, de créer un organisme appelé à jouer à la fois un rôle de conseiller auprès du MDC et un rôle de soutien pour chacun de ses membres et pour l'ensemble des organismes oeuvrant dans le domaine des télécommunications, s'est concrétisé. Le rythme remarquable auquel les travaux sont accomplis depuis lors a permis au Comité de s'attaquer à un bon nombre de questions importantes et pertinentes et d'obtenir des résultats fort encourageants.

Groupes de travail

Les résultats les plus tangibles ont probablement été réalisés par les groupes de travail.

Conformément à une directive énoncée dans le Guide, l'un des premiers groupes de travail a été constitué afin d'aider le MDC à élaborer la Revue annuelle des télécommunications du gouvernement du Canada pour l'exercice 1976-1977. C'était la première fois qu'on tentait de recueillir et de publier des données sur les télécommunications au sein du gouvernement fédéral. Ce premier rapport a servi de fondement à la publication des éditions ultérieures de la Revue, qui est devenue un instrument précieux de planification à l'usage des gestionnaires.

Des lignes de conduite ont été établies en 1978 à l'égard des inscriptions du gouvernement du Canada dans les annuaires publics et les annuaires téléphoniques du gouvernement du Canada. Ces directives ont été l'aboutissement des initiatives prises par un groupe de travail chargé d'examiner la question des annuaires téléphoniques. Bien que les annuaires ministériels aient également fait l'objet de ses préoccupations, le groupe de travail s'est arrêté à la grande diversité des besoins dans ce domaine et il a recommandé que chacun des ministères demande l'aide nécessaire à l'AGENCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES.

Lorsque la question de la coordination des acquisitions dans le domaine du logiciel et du matériel de télécommunication a été soulevée, deux groupes de travail ont été mis sur pied, l'un chargé d'étudier la question de l'acquisition unifiée et l'autre, celle de l'acquisition du matériel de télécommunication. Ces deux questions complexes ne sont d'ailleurs pas encore tout à fait réglées.

L'un de ces groupes de travail a défini, à l'intention du Comité, les mécanismes existants de nature à assurer une certaine souplesse dans le domaine de l'acquisition du matériel de télécommunication. Puisqu'il aurait fallu modifier la Loi sur l'administration financière pour apporter des changements importants au système actuel, aucune solution immédiate n'a pu être envisagée. Les ministères ont donc été invités à suivre de près leurs expériences à ce chapitre et à en présenter le compte rendu au Groupe de travail à la fin de l'exercice 1980-1981, époque de l'année où les problèmes se posent normalement. Il sera possible à ce moment, de mesurer l'efficacité des diverses mesures auxquelles les ministères peuvent avoir recours.

En 1981, après avoir comparé l'optimisation informatique et manuelle du service TELPAK de l'ATG, le groupe de travail chargé d'étudier la question de l'acquisition avait prévu de réaliser des économies pouvant atteindre 2,5 millions de dollars en consolidant les achats du gouvernement. Cependant, les négociations entreprises avec le Réseau téléphonique transcanadien, en vue de tenir à jour un répertoire unifié des circuits à l'usage du gouvernement et de fournir des factures détaillées par circuit aux divers ministères, ont traîné en longueur et ne sont pas encore terminées. Des solutions de rechange seront examinées et soumises au Comité.

La première édition de la Revue annuelle a fait ressortir deux grandes préoccupations du milieu de l'administration des télécommunications. Les groupes de travail du CCT ont entrepris d'y donner suite et les résultats de leurs travaux sont encourageants. Ces préoccupations sont les suivantes: 1) la nécessité de normaliser l'identification des dépenses de télécommunication, de façon à simplifier les méthodes de présentation des rapports, et 2) la nécessité de classer le personnel par catégories, selon les fonctions et les responsabilités exercées en matière de télécommunications.

National Research Council Canada | Conseil national de recherches Canada

Business Reply Mail Correspondance—réponse d'affaires
No postage necessary in Canada Se poste sans timbre au Canada

National Research Council Canada

Canada Institute for Scientific and Technical Information

Publications Section

Conseil national de recherches Canada

Institut canadien de l'information scientifique et technique

Section des publications

OTTAWA
CANADA
K1A 0S2

Canada Post Postes Canada
NRC CNRC

Canada

REPLY CARD

CARTE-RÉPONSE

I am interested in further details on the following Canada Institute for Scientific and Technical Information Services:

J'aimerais obtenir de plus amples renseignements au sujet des services de l'ICIST cochés ci-dessous:

Lending and Photocopying Prêts et photocopies	☐
Information (Reference) Recherche bibliographique	☐
Health Sciences Resource Centre Centre bibliographique des sciences de la santé	☐
CAN/OLE On-Line Enquiry Interrogation en direct	☐
CAN/SDI Selective Dissemination of Information Diffusion sélective de l'information	☐
Scientific Numeric Databases Bases de données numériques scientifiques	☐
Knowledge Source Index Répertoire des sources de connaissances	☐
Information Exchange Centre Federally Supported Research in Canadian Universities Centre d'échange de l'information Recherche dans les universités subventionnée par la gouvernement fédéral	☐
Canadian Index of Scientific Translations Répertoire canadien des traductions scientifiques	☐
Union List of Scientific Serials in Canadian Libraries Catalogue collectif des publications scientifiques dans les bibliothèques canadiennes	☐

do you also have a service which could provide me with:
disposez-vous aussi d'un service qui pourrait me procurer:

.....

.....

.....

Name/Nom .....

Position/Titre .....

Company/Compagnie .....

Address/Adresse .....

.....

.....

Postal Code/Code postal .....

Telephone/Téléphone .....

À la suite de la publication de cette Revue annuelle, on s'est en outre rendu compte qu'il fallait modifier la définition du terme "télécommunications" applicable à l'échelle du gouvernement. En conséquence, un groupe de travail du CCT a été chargé d'étudier les questions de la définition des télécommunications et du codage des dépenses à ce chapitre.

Ce groupe a donc élaboré une nouvelle définition des télécommunications tenant compte des dernières techniques dans les domaines de la transmission des messages et de l'informatique, définition qui a été ratifiée par le Conseil du Trésor. Elle sera publiée dans le Manuel de la politique administrative (Chapitre 435), et les ministères la trouveront sans doute très utile pour clarifier et normaliser la terminologie à cet égard.

En ce qui concerne le codage des dépenses, 31 grandes catégories de dépenses de télécommunications ont été établies et soumises au Bureau du Contrôleur général. De ce nombre, 12 ont été acceptées en tant que codes d'articles économiques. Bien que cinq de ces douze catégories aient été retenues pour fin de révision ultérieure, on s'attend que les progrès accomplis à ce jour aideront les ministères à identifier leurs dépenses et à en rendre compte de manière plus efficace, tout en satisfaisant aux exigences du Rapport du Vérificateur général.

Un sous-comité relevant du groupe de travail se charge d'étudier les besoins d'information autre que financière, découlant du mandat du Groupe. Un document de travail destiné à faciliter les travaux de gestion et d'évaluation ("Information requirements for Senior Management Telecommunications Administration") est en cours d'élaboration.

Le Comité a en outre effectué des travaux d'importance fondamentale et de grande envergure dans le domaine du personnel affecté aux télécommunications. En 1978, le CCT a mis sur pied un groupe de travail sur le personnel, chargé d'examiner les questions relatives aux employés du gouvernement

fédéral affectés à des fonctions reliées aux télécommunications et de lui faire le compte rendu de ses travaux. Il avait pour mandat notamment d'identifier et de classifier le personnel affecté aux télécommunications ainsi que les besoins de perfectionnement et de formation de ces employés. Il en est ressorti quatorze recommandations, qui ont donné lieu à une réunion interministérielle destinée à mettre au point des plans de travail à cet égard. Par la suite, un Comité spécial chargé d'identifier des besoins de formation et de perfectionnement en matière de télécommunications a été mis sur pied par le CCT, sous la direction du MDC, pour mettre en oeuvre l'une de ces recommandations, c'est-à-dire, l'élaboration par le MDC (en consultation avec le CT et la CFP) de critères destinés à aider les ministères à définir et à qualifier leurs besoins de formation dans le domaine des télécommunications.

En premier lieu, un profil des tâches du coordonnateur ministériel des télécommunications a été conçu par le MDC, avec l'aide de la CFP et de quatre autres ministères. À partir de ce profil, on a ensuite procédé à un sondage visant à préciser les besoins en formation des ministères, qui a fourni des données permettant de définir le niveau actuel de spécialisation en télécommunications et la formation nécessaire dans ce domaine.

Il reste encore beaucoup à faire sur ce plan et c'est dans cette optique qu'il a été entrepris de mettre sur pied un Comité interministériel sur le personnel des télécommunications, chargé d'étudier les autres recommandations formulées dans le rapport du Groupe de travail. Dans l'intervalle, le MDC entreprend graduellement les travaux auxquels ce sondage a donné lieu.

Un autre groupe de travail, constitué pour étudier le projet de loi sur les télécommunications, a présenté au ministère des Communications les préoccupations formulées par les ministères de l'État à l'égard des propositions en

cours d'élaboration. L'expérience de coopération vécue à l'occasion de ces travaux été précieuse pour les responsables de la préparation du projet de loi et pour les personnes qui seront touchées par le document.

Le chapitre 430 du Manuel de la politique administrative (devenu le chapitre 435) a été rédigé à nouveau cette année avec l'aide d'un groupe de travail. Essentiellement, le Manuel remplace le Guide et rassemble toutes les politiques de télécommunications dans un même document. Le chapitre 436, qui sera ajouté au Manuel à cette occasion, exposera les pratiques administratives applicables dans ce domaine.

Services de consultation offerts au MDC et au CT

L'objectif général du Comité est énoncé en ces termes dans le mandat que lui a confié le Conseil du Trésor:

> "Le Comité consultatif des télécommunications donne aide et conseils au MDC sur la planification et la coordination à long terme de l'utilisation des télécommunications à l'échelle du gouvernement."

Sous ce rapport, le Comité a joué un rôle précieux. Étant donné que le MDC et le CT font équipe pour assurer l'élaboration et la promulgation des plans et des politiques de télécommunications, la présente section expose les services de consultation offerts par le Comité à ces deux organismes.

C'est d'ailleurs grâce à l'aide et à l'orientation fournies par le Comité que les pratiques administratives ci-dessous ont été élaborées:

- Pratiques administratives de télécommunications concernant les services téléphoniques locaux de réseaux unifiés du gouvernement du Canada. Circulaire du CT n° 1978-6, le 16 février 1978.

- Pratiques administratives de télécommunications concernant les inscriptions du gouvernement du Canada dans les annuaires publiques. Circulaire du CT n° 1978-13, le 29 mars 1978.

- Pratiques administratives des télécommunications concernant les annuaires téléphoniques du gouvernement du Canada. Circulaire du CT n° 1978-51, le 22 novembre 1978.

- Pratiques administratives de télécommunications s'appliquant aux services de téléconférence. Circulaire du CT n° 1980-21, le 30 avril 1980.

- *Pratiques administratives de télécommunications concernant l'acquisition et l'utilisation des services de télécommunications interconnectés (CNCP).

- *Pratiques administratives de télécommunications concernant l'application des politiques des langues officielles aux services téléphoniques.

- *Pratiques administratives de télécommunications concernant les services téléphoniques interurbains.

Bien que les documents précédés d'un astérisque (*) aient été approuvés par le Conseil du Trésor depuis un certain temps, ils n'ont pas encore été promulgués, étant donné que le Manuel de la politique administrative est en révision.

Dernièrement, le Comité a collaboré à la révision de la pratique administrative, élaborée précédemment par un groupe de travail, concernant les inscriptions du gouvernement du Canada dans les annuaires publics. La

nouvelle version tient compte des récentes décisions du Cabinet en matière de service au public, car elle définit des notions nouvelles comme les inscriptions fonctionnelles et les blocs d'inscriptions normalisées, les pages bleues et les listes de consultation rapide. On espère que la publication de ces décisions dans le contexte du chapitre 436 du Manuel de la politique administrative en facilitera la mise en application par les divers ministères.

Un Guide d'attribution des coûts, élaboré par le MDC avec l'aide du Comité, a été adopté et figurera dans le Manuel du Conseil du Trésor. La partie I expose la politique et les principes généraux régissant l'attribution des coûts par l'Agence des télécommunications gouvernementales. La partie II qui expose les méthodes d'attribution des coûts, est déjà entrée en vigueur.

En outre, dans le domaine des lignes directrices, des modifications ont été apportées à la façon d'utiliser les codes d'autorisation, afin d'assurer un contrôle plus rigoureux.

Un an après la mise en circulation du Guide, le CT et le MDC ont entrepris d'en évaluer l'efficacité. À cette fin, une étude a été réalisée et un rapport a été publié en 1978, rapport qui a d'abord été soumis à l'étude du Comité pour fins d'examen et d'observations. Les modifications qu'il a été recommandé d'y apporter seront prises en considération dans le chapitre 430 révisé (chapitre 436) du Manuel de la politique administrative qu'il est projeté de publier.

L'aide que le Comité fournit en vue de la préparation des plans de télécommunications en 1979, a permis de publier un document intitulé "document de base concernant l'élaboration des plans d'utilisation des télécommunications à l'intention du gouvernement du Canada". Ce document définit les objectifs

du processus de planification, les responsabilités propres aux divers éléments (CT, CCT, CCSI, MDC, Ministères) et les avantages susceptibles d'en résulter, et il sera incorporé au nouveau chapitre 435 du Manuel de la politique administrative. C'est de ce document que s'inspire la structure précisée dans la Revue annuelle de 1979 et celle de 1980.

Le Comité assure une aide permanente, en examinant et en approuvant la Revue annuelle et en contribuant à l'amélioration des structures de rapport qui facilitent l'élaboration de cette publication.

Il arrive souvent que le Comité débatte des questions d'intérêt immédiat pour le milieu fédéral, de manière à fournir des précisions au CT et au MDC dans l'exercice de leurs responsabilités à l'égard des ministères. Par exemple, au moment où le Groupe de travail sur le service au public a institué certaines mesures qui ont occasionné des engagements financiers aux ministères, la question du financement a été soulevée. Par la suite, un Conseil consultatif du Groupe de travail a été mis sur pied pour s'occuper de questions de ce genre.

Dernièrement, le Comité s'est interrogé sur ses rapports futurs avec le Comité consultatif sur les systèmes d'information, au fur et à mesure que les techniques des télécommunications et de l'informatique s'orienteront vers la fusion. Il a recommandé au Conseil du Trésor d'établir une liaison officielle entre les deux comités, mais aucune mesure immédiate n'a été adoptée à ce jour.

Le Conseil a également été saisi de certaines préoccupations à l'égard de l'avenir de l'élaboration des normes en matière de télécommunications et il lui a été suggéré qu'un sous-comité du CCT soit créé et officiellement reconnu comme organisme désigné en ce qui a trait à l'élaboration des "Normes approuvées par le CT en matière de télécommunications". Cette question est présentement débattue par le Conseil.

Services de consultation obtenus du MDC

Le Comité a pris une orientation qui n'était pas expressément prévue dans son mandat: il assure au MDC une tribune qui lui permet d'informer les ministères des développements de l'heure, compte tenu de la position stratégique qu'il occupe en sa qualité d'organisateur des télécommunications gouvernementales. Il a en effet fourni de précieux renseignements sur un bon nombre de sujets, comme les critères qui sous-tendent les demandes de financement de travaux de recherche adressées au ministère des Communications. Lorsque le CRTC a approuvé à titre provisoire le raccordement de services de télécommunication il y a un an, le MDC a averti les membres du Comité qu'il convenait de faire preuve de circonspection en ce qui a trait à l'achat de matériel terminal. Il leur a en outre fourni de la documentation à cet effet ("Information Report to TAC on Terminal Attachment").

D'autres séances d'information ont été organisées par le ministère des Communications et présentées sous forme d'exposés ayant pour objet les plans à long terme de l'Agence des télécommunications gouvernementales, le projet de loi sur les télécommunications, les méthodes d'attribution des coûts que l'ATG projette d'adopter, le programme des systèmes de communications pour les bureaux du MDC, le système Télidon et le satellite mobile. (La liste complète des exposés qui ont été présentés au Comité figure à l'annexe C.)

La question de la sécurité de la transmission de l'information autre que téléphonique a été prise en considération par le Comité lorsque le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a signalé un besoin dans ce domaine. C'est alors qu'on s'est demandé si ce problème se posait dans d'autres secteurs du gouvernement, ce qui a été confirmé par un sondage mené par le ministère des Communications. L'ensemble des besoins dans ce domaine ne justifie toutefois pas l'établissement d'un réseau protégé exclusif à l'heure actuelle.

Grâce aux efforts déployés par le ministère des Communications, les négociations menées avec le MDC et la GRC ont permis à d'autres ministères d'avoir accès aux réseaux protégés de ces organismes à titre provisoire, jusqu'à l'entrée en vigueur de la Loi sur la liberté de l'information et des lignes directrices qui en découleront. Il est prévu que le réseau sera mis à l'essai au mois de mai 1981.

RÉSUMÉ

Le Comité consultatif des télécommunications a intensifié le dialogue entre le Conseil du Trésor et les ministères, entre le MDC et les ministères et entre les ministères eux-mêmes. Au fur et à mesure que les télécommunications continueront de gagner de l'importance dans le monde d'aujourd'hui, le CCT apportera une aide de plus en plus précieuse en contribuant à assurer l'efficacité des services du gouvernement.

ANNEXE "A"

COMITÉ CONSULTATIF DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

MANDAT

1. Finalité

Le Comité consultatif des télécommunications donne aide et conseils au MDC sur la planification et la coordination à long terme de l'utilisation des télécommunications à l'échelle du gouvernement.

2. Rôle consultatif

Le Comité consultatif des télécommunications sert de forum permettant aux utilisateurs des télécommunications d'examiner les problèmes communs et de donner, à un niveau supérieur, avis et conseils à l'ATG sur des questions touchant:

a) les besoins de planification à long terme;

b) la demande de nouveaux services et la nécessité d'établir de nouveaux systèmes;

c) les moyens de satisfaire les besoins des utilisateurs.

3. Rôle de soutien

Le Comité consultatif des télécommunications, grâce à l'expérience de chacun des ministères, crée une remontée d'information à un niveau supérieur; il:

a) sert de forum pour l'échange d'information concernant le coût et l'efficacité des services obtenus de l'ATG et d'autres sources;

b) sert de forum pour les questions et problèmes importants et pour proposer des lignes de conduite;

c) encourage l'évaluation des principaux systèmes ainsi que celle des mécanismes actuels de coordination du gouvernement;

d) sert de forum pour l'étude des propositions de modifications à apporter aux politique, directives et lignes directrices administratives concernant la planification, la coordination, l'acquisition, l'exploitation et l'évaluation des systèmes de télécommunication du gouvernement.

4. **Composition du Comité et réunions**

Le Comité se compose de représentants, à un niveau supérieur, des ministères des Communications, des Approvisionnements et Services (Approvisionnement), de la Défense nationale, des Transports, des Affaires extérieures et de l'Environnement, de la Gendarmerie royale du Canada et du Secrétariat du Conseil du Trésor ainsi que d'un certain nombre d'autres ministères et organismes choisis par le Secrétariat du Conseil du Trésor et qui sont normalement d'importants utilisateurs de télécommunications du gouvernement.

Le président est élu par les membres du Comité, le secrétariat est assuré par l'ATG. Le Comité se réunit au moins une fois l'an, mais le président ou le MDC peuvent convoquer d'autres réunions, au besoin. Tout membre peut adresser des demandes au président.

RÈGLES DE PROCÉDURE
POUR LE COMITÉ CONSULTATIF DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

1. Nomination d'un président

a) Le ministère devant fournir un président sera désigné par les membres du Comité, par nomination et par vote majoritaire.

b) Si un président démissionne pour une raison quelconque, le ministère dont il relève doit lui trouver un remplaçant, recevable par le Comité, pour finir le mandat.

c) Le mandat de chaque président coïncide avec l'année financière, c'est-à-dire qu'il dure du 1er avril au 31 mars.

d) Le ministère fournissant un président peut aussi avoir un autre représentant auprès du Comité, chaque ministère ayant droit à un vote seulement.

2. Secrétariat du CCT

a) L'ATG fournit au CT le secrétaire et les services de secrétariat dont il a besoin, le secrétaire n'ayant pas droit de vote.

b) L'ordre du jour et tout document, exposé ou proposition l'appuyant doivent être distribués au moins deux semaines avant la tenue d'une réunion. Seul le président peut présenter des exposés ou documents qui n'ont pas été remis aux membres deux semaines avant la réunion.

c) Le procès-verbal des réunions du CCT doit normalement être distribué dans les deux langues officielles aux représentants et à leurs remplaçants dans les trois semaines qui suivent chaque réunion. Le procès-verbal doit également être distribué aux coordonnateurs des télécommunications de tous les ministères et organismes indiqués dans le Guide d'administration des télécommunications.

3. **Groupes d'étude**

a) Le travail du Comité se fait par l'intermédiaire de groupes d'étude choisis et mandatés par les membres du Comité, les groupes d'étude ayant des objectifs précis à atteindre dans des délais établis.

4. **Opinions minoritaires**

a) Toutes les recommandations qui ne reçoivent pas l'approbation unanime des membres du CCT mentionnent le nom et l'opinion du ou des membres dissidents.

5. **Participation**

a) Les mesures du Comité doivent appartenir aux cadres supérieurs des ministères suivants: Communications, Approvisionnements et Services (Approvisionnement), Défense nationale, Environnement, Gendarmerie royale du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor et d'un certain nombre d'autres ministères et organismes qui constituent en général d'importants utilisateurs des télécommunications gouvernementales (Réf. Annexe I, pages 1 et 2 du Guide).

b) Tout ministère peut présenter une demande au CT en tout temps afin de devenir membre du Comité.

c) Au moins une fois par année, le SCT reverra la composition du Comité de concert avec le président et un consultation avec les membres intéressés.

d) Le Comité tient compte des critères ci-après au moment de l'examen de la représentation actuelle ou de la recommandation de nouveaux membres:

i) importance du ministère ou de l'organisme en question du point de vue des dépenses totales de télécommunications du gouvernement fédéral;

ii) importance des télécommunications pour le programme du ministère;

iii) niveau du représentant, les membres du Comité doivent, en règle générale, occuper un poste du niveau de directeur général ou de niveau équivalent;

iv) registre de présence du représentant.

e) Les noms du représentant de chaque ministère et de son remplaçant doivent être remis au secrétaire par courrier, les représentants n'ayant pas été identifiés de cette manière étant privés du droit de vote.

6. **Observateurs**

a) Les représentants des ministères peuvent être appuyés, s'ils le jugent nécessaire, par des observateurs qui fourniront des conseils d'experts, le nombre d'observateurs étant illimité.

7. **Fréquence des réunions**

a) Les réunions peuvent être convoquées par le président ou par le MDC, selon le cas. (Réf. Annexe I, page 2 du Guide.)

b) Le Comité se réunit normalement tous les trois mois.

c) La date de la réunion suivante doit faire l'objet du dernier article à l'ordre du jour de chaque réunion. Toute modification ultérieure de cette date doit être communiquée aux représentants des ministères par un avis envoyé au moins trois semaines avant la tenue de la réunion.

8. **Lieu de réunion**

a) Le lieu de réunion du CCT est fixé par le secrétaire.

EXPOSÉS
PRÉSENTÉS AU
COMITÉ CONSULTATIF DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

1. Avantages à retirer de la création du CCT - M. J.P. Lefebvre (MDC), le 27 avril 1977.

2. Procédures de l'ATG régissant l'attribution équitable des coûts aux usagers - M.R. Beauparlant (MDC), le 21 septembre 1977.

3. Plan à long terme de l'ATG - M.B. Donaldson (MDC), le 6 novembre 1977.

4. Réseau mondial de télécommunications des Affaires extérieures - M. W.K. Wardroper (EA), le 18 janvier 1978.

5. Les techniques numériques - MM. A. Curran et F. Deegan (Northern Telecom), le 8 mars 1978.

6. Commandement des Communications: systèmes de communication stratégique militaire du Canada - Maj. D.D. Dingle et Maj. G.E. Maveety (MDN), le 19 avril 1978.

7. Organisation et installations de télécommunications de la GRC - Insp. B. Scarth (GRC), le 31 mai 1978.

8. Loi sur les télécommunications (projet C-24) - M. A. Watt (MDC), le 27 septembre 1978.

9. Comité sur les procédures de sécurité à l'étude - Sur. F. Fedor (GRC), le 12 décembre 1978.

10. Principes d'attribution des coûts de l'ATG - M. P. Wade (expert-conseil à l'emploi du MDC), le 12 décembre 1978.

11. Besoins du ministère de l'Emploi et de l'Immigration en matière de communications protégées au Canada - M. Gilles Girard (EIC), le 30 mai 1979.

12. Présentation du film de la BBC intitulé "When the Chips are Down" - par le MDC, le 26 septembre 1979.

13. CAMR de 1979 - MMs E.D. DuCharme et R.W. Jones (MDC), le 7 mai 1980.

14. Télidon - M. A. Tenne-Sens (MDC); MUSAT - M. P. Boudreau (MDC) le 3 septembre 1980.

15. Programme des Systèmes de Communications pour les bureaux - M. S. Wagner (MDC), le 17 septembre 1980.